



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an **DEUX MIL VINGT SIX**

Le **28 avril** à 20 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

15/04/26

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE :

PRESENTS

VOTANTS

17

12

16

Etaient présents :

MM./Mmes Pierre-Edouard EON(+1) Président, Estelle PECQUEUX(+1), Catherine GAUTIER(+1), Philippe MONTAIGNE(+1), Marianne DECONINCK(+1), Marc BOURALY, Frédérique DOHY, Jérôme DURIEUX, Nathalie BARROIS, Christine JAMET, Gracia VALIENTE DE SANTIS, Céline LABBE, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes représentées : Madame Laurence BARTHELEMI représentée par madame Catherine GAUTIER, madame Dominique DE GOUSSENCOURT représentée par madame Marianne DECONINCK, madame Véronique DOUTRELEAU représentée par monsieur Philippe MONTAIGNE, madame Karine LAMBERT représentée par monsieur le Président, madame Corinne JOURNOT représentée par madame Estelle PECQUEUX.

Monsieur Philippe MONTAIGNE est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 A L'ASSOCIATION VEXIN INSERTION EMPLOI SOLIDARITE (VIES)

VU l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Action sociale et des familles ;

VU les statuts de l'association VIES qui prévoient que les adhérents sont des membres de droit, c'est-à-dire des personnes de droit public, essentiellement des collectivités situées sur le territoire de l'association et avec lesquelles une convention de mise à disposition du personnel est signée ;

VU le vote du budget primitif 2026 à cette même séance ;

CONSIDERANT que l'association a plusieurs types d'agréments comme l'ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale) ;

CONSIDERANT la nécessité de participer à l'action menée par VIES en direction des Mérysiennes et Mérysiens en difficulté d'insertion sociale et professionnelle ;

CONSIDERANT l'implication de l'association dans la vie communale ;

CONSIDERANT le dossier de demande de subvention 2026 présenté par l'association ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à LA MAJORITE,**

(Madame Véronique DOUTRELEAU, Directrice de l'association ne prend pas part au vote)

APPROUVE le versement à l'association VIES d'une subvention annuelle de 3 000 € (trois mille euros) pour l'année 2026.

DIT que la somme sera versée en une seule fois.

DIT que la dépense est prévue au budget primitif 2026, compte 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 29 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Philippe MONTAIGNE
Administrateur du CCAS

Le Président,



Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise